

Cahier des charges de l'appel à projets 2023

Actions pour la Mission Locale de la Haute Garonne dans le cadre du Contrat d'engagement des jeunes – Partenariat d'action.



Le dossier de candidature en annexe 1 doit être envoyé par mail au plus tard le 30 septembre 2023 à Cathy KOZLOWSKI cathy.kozlowski@ml31.org et Nathalie MARINAULT nathalie.marinault@ml31.org.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Cathy KOZLOWSKI au 06.82.12.34.92 ou Nathalie MARINAULT au 06.20.53.15.85.

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Dans la lignée du plan « 1 jeune, 1 solution », du Plan d'investissement dans les Compétences, le Contrat d'Engagement des Jeunes (CEJ)¹ propose depuis le 1er mars 2022 à des jeunes éloignés de l'emploi, pour lesquels existe un risque d'exclusion durable du marché du travail, un programme intensif d'accompagnement vers l'emploi.

Public concerné :

- Jeunes de moins de 26 ans durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales
- Souhaitant s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.
- Pour les jeunes bénéficiant de la reconnaissance de travailleurs handicapés, l'accompagnement peut se prolonger jusqu'à leurs 29 ans.

La Mission Locale Haute Garonne (MLHG) s'est engagée à accompagner dans ce programme intensif 2 460 jeunes en 2023.

Référent : Chaque jeune est accompagné par un conseiller de Mission Locale, référent tout au long de son parcours chargé de proposer un accompagnement personnalisé, répondant au plus près à ses besoins. Ce référent l'accompagne jusqu'à ce qu'il soit durablement inséré professionnellement.

Les Conseillers de la Mission HLG sont mobilisés sur l'ensemble du territoire haut-garonnais (hors Toulouse) pour assurer cette référence et accompagnement personnalisé de 6 à 12 mois

Programme d'accompagnement : Le référent co construit avec le jeune un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

Le jeune bénéficie d'une allocation et s'engage à suivre les actions définies avec son référent, et à faire preuve d'assiduité et de motivation.

¹ Circulaire N° DGEFP/MAJE/2022/45 du 21 février 2022 relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune

Les propositions ne se limitent pas à la recherche d'emploi, elles doivent s'adapter aux difficultés rencontrées : problème d'accès au logement, problèmes de santé, mobilité limitée....

Pour réussir à remobiliser les jeunes, proposer des réponses adaptées, la MLHG souhaite renforcer ses collaborations, développer des réponses innovantes contribuant à l'objectif de réussite professionnelle des jeunes engagés dans le CEJ.

2. Projets attendus

a. Nature des projets attendus

Les projets attendus consistent en des actions mises en œuvre au sein du parcours d'accompagnement intensif déployé par la Mission Locale. Ces actions répondent aux besoins identifiés entre les jeunes et référents de la Mission Locale. Elles sont organisées sous forme d'ateliers collectifs ou d'interventions individuelles thématiques. Elles répondent aux objectifs du CEJ.

Déclenchées à la demande de la Mission Locale, elles contribuent à la dynamique générale du parcours vers l'emploi des jeunes éloignés du marché du travail. Il s'agit de :

- Lever un (des) frein(s) périphérique (s) à l'emploi,
- Se mobiliser,
- Construire son projet professionnel,
- Développer ses compétences,
- Créer son entreprise.
- et d'apporter une réponse contribuant à développer l'autonomie et la capacitation des jeunes.

Il est attendu du partenaire une implication au côté de la Mission Locale pour mobiliser le jeune, favoriser son implication dans les actions proposées.

b. Les champs d'intervention des projets et objectifs visés

Le parcours proposé dans le cadre du CEJ est un parcours global. Il fait appel aux expertises et ressources existantes de la Mission Locale et de ses partenaires. Compte tenu de la montée en charge importante du dispositif, la Mission Locale a repéré des besoins pour lesquels elle veut renforcer la contractualisation d'actions existantes et développer de nouvelles collaborations.

Les champs d'intervention et les actions identifiées.

| LEVER LES FREINS PERIPHERIQUES A L'EMPLOI | |
|---|--|
| <p><u>SANTE :</u></p> <p>Apporter un soutien sur le plan individuel et/ou collectif aux jeunes présentant des vulnérabilités pouvant entraîner une détresse propice aux conduites à risque, et/ou des souffrances psychiques qui entravent leurs parcours vers l'emploi.</p> <p>Favoriser l'expression des jeunes entre eux et avec des professionnels référents, faire évoluer les représentations et</p> | <p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien psychologique individuel. ○ Groupe de paroles. ○ Prévention des conduites addictives. |

| | |
|--|---|
| <p>améliorer les comportements.</p> <p>Faciliter l'accès ou l'adhésion des jeunes aux parcours de soin.</p> | |
| <p><u>MOBILITE :</u></p> <p>Favoriser la mobilité des jeunes pour améliorer leurs chances d'accès à une formation et à un emploi.</p> <p>Les accompagner pour développer leurs aptitudes à s'organiser et mobiliser les ressources existantes.</p> <p>Préparer les jeunes aux premières étapes du permis de conduire et les sensibiliser aux risques routiers.</p> | <p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévention routière. ○ Accompagnement à la mobilité. ○ Préparation au code. ○ Transport à la demande (au niveau des territoires). |
| <p><u>LOGEMENT</u></p> <p>Accompagner les jeunes à la prise d'autonomie et à la gestion d'un logement autonome.</p> <p>Connaître les différentes aides et organismes intervenant dans le champ du logement.</p> <p>Mettre en perspective les dépenses liées au logement.</p> | <p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur le logement autonome. ○ Accompagnement à la recherche de solution logement |
| <p><u>BUDGET</u></p> <p>Apporter des conseils pratiques sur la gestion de son budget pour répondre à ses charges et ses dépenses, s'organiser, identifier des solutions d'économie.</p> | <p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement gestion budgétaire. |
| SE MOBILISER | |
| <p><u>BIEN ETRE</u></p> <p>Informé, communiquer et sensibiliser aux « bonnes pratiques » pour améliorer et orienter les comportements alimentaires et l'activité physique</p> <p>Favoriser l'accès à une activité physique adaptée, source de bien-être</p> <p>Fédérer une dynamique au sein de chaque groupe visant à favoriser les échanges, et l'éducation à la santé.</p> | <p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers pratiques sportifs. ○ Ateliers nutrition. |
| CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL | |
| <p><u>CONSTRUCTION DU PROJET PROFESSIONNEL</u></p> <p>Bénéficier d'un soutien pour définir son projet professionnel, réfléchir à ses centres intérêts, valoriser ses atouts.</p> <p>Découvrir des métiers en immersion en entreprise pour approfondir et valider son projet.</p> <p>Elaborer un plan d'action pour concrétiser son projet.</p> | <p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration du projet professionnel. |
| DEVELOPPER SES COMPETENCES | |
| <p><u>DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES</u></p> <p>Permettre aux jeunes de progresser sur leurs savoir de base de manière à faciliter leur accès à une formation, un emploi.</p> | <p><i>Types d'action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Consolidation des compétences psychosociales. |

| | |
|---|--|
| <p>Explorer et accroître leurs propres compétences sociales, cognitives et émotionnelles.</p> <p>Utiliser le numérique comme un tremplin vers l’insertion sociale et professionnelle : apprendre à faire des démarches, à adopter les usages professionnels du numérique, etc, ...</p> <p>Renforcer le pouvoir d’agir des jeunes en se formant aux gestes élémentaires de premiers secours et en disposant des bases du secourisme.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Remise à niveau numérique. ○ Remise à niveau sur les savoirs de base. ○ Formation aux premiers secours (PSC1). |
| CREER SON ENTREPRISE | |
| <p><u>CREATION D’ENTREPRISE</u></p> <p>Accompagner l’entrepreneuriat des jeunes par un appui conseil à la création d’entreprise.</p> <p>Connaître les étapes incontournables, les conditions de réussite d'un projet de création d'entreprise, les procédures et les démarches obligatoires pour créer l’entreprise et les ressources mobilisables pour le projet.</p> | <p><i>Types d’action</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement à la création d’entreprise. |

Un descriptif de la volumétrie par type d’action et par territoire est joint en annexe.

Les partenaires pourront se positionner en fonction de leurs compétences sur un type d’action dans un champ d’intervention ou plusieurs, ils pourront se positionner sur plusieurs champs d’intervention. L’intervention du partenaire sur l’ensemble des territoires pour chaque type d’action mentionnés est privilégiée. Cependant, la Mission Locale pourra organiser selon les actions des regroupements.

3. Processus d’habilitation

a. Critères d’habilitation

Pour être habilités, les projets sont examinés sur la base des critères suivants :

- Connaissance du partenaire des publics jeunes en difficulté et de l’éco système de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Capacité à couvrir le territoire haut-garonnais (hors Toulouse) en fonction des besoins des Antennes.
- Adaptation pédagogique en fonction des besoins repérés et du sujet à traiter.
- Observation qualitative de la situation du jeune, ses besoins et propositions pour enrichir le parcours.
- Articulation et suivi mis en place avec la Mission Locale, capacité à être réactif.
- Outil d’évaluation de l’action concernant les parcours individuels des jeunes et plus globalement l’action.
- Capacités techniques du partenaire : matériel mis à disposition en fonction de la thématique, inscription de l’opérateur dans le tissu partenarial.
- Qualification de (ou des) l’Intervenant (s) mobilisé sur le projet : diplôme/qualification, expériences sur la thématique du projet.

Seront regardés également les critères suivants :

- Capacité d’accompagnement à l’autonomie du jeune, de son pouvoir d’agir.
- Caractère innovant et expérimental de la proposition.

- Responsabilité sociétale et environnementale développée par le partenaire dans sa gouvernance et son projet.

b. Processus et calendrier de l'habilitation

Les porteurs de projets déposent un dossier de candidature sous forme dématérialisée à l'adresse.

Les projets sont examinés par le comité de sélection pluri disciplinaire de la Mission Locale de Haute Garonne intégrant encadrement et professionnels.

La décision finale est faite par la Directrice de la Mission Locale. La décision interviendra au plus tard un mois suivant la date de relève des dossiers.

4. Mise en œuvre et suivi des projets

a. Conventonnement

Chaque partenaire signe une convention avec la Mission Locale Haute Garonne. Cette convention précise notamment, le contenu du projet, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, le calendrier de réalisation et les lieux d'intervention, les modalités de pilotage du projet et d'articulation avec la MLHG, les modalités de restitution des données nécessaires au suivi et à l'évaluation du projet, les modalités de communication.

La convention est signée avant le démarrage de l'action pour l'année en cours et renégociée par voie d'avenant à sa date d'échéance en fonction des besoins de la MLHG et de la reconduction du dispositif CEJ.

b. Conditions de reporting

Le partenariat s'inscrit dans un cadre collaboratif étroit favorisant une souplesse et une facilitation de la mise en œuvre des parcours.

Le partenaire est tenu de communiquer régulièrement à Mission Locale les éléments d'informations nécessaires à l'évaluation de l'avancement du projet, de l'impact de celui-ci sur les parcours individuels des jeunes, et l'évaluation globale après sa réalisation du projet.

Ces éléments sont précisés dans les conditions générales de la convention entre le partenaire et la Mission Locale Haute Garonne. Un tableau de bord comportant des indicateurs de suivi et d'évaluation spécifique à l'action est transmis par la MLHG et est renseigné par le partenaire selon le rythme précisé dans la convention.

Une organisation sera mise en place en fonction de la nature du projet pour faciliter les échanges et le suivi entre le partenaire et la MLHG. Celle-ci précisera au démarrage de l'action le nom des interlocuteurs pour le partenaire.

5. Communication

Le partenaire s'engage à promouvoir le partenariat signé avec la Mission Locale lors de sa communication en direction des jeunes, des acteurs du territoire et du grand public sur les actions mises en place.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Fiche signalétique de la structure

| | | | |
|--|--|------------|--|
| Nom/raison sociale : | | | |
| Forme juridique : | | | |
| Activités principales exercées (APE) : | | SIRET : | |
| Adresse postale: | | | |
| Code postal : | | Ville : | |
| Téléphone : | | Courriel : | |
| Site internet : | | | |
| Nom du représentant légal : | | Courriel : | |

Contact technique pour le projet

| | | | |
|------------------------------|--|----------------------|--|
| Nom du responsable du projet | | Fonction : | |
| Téléphone fixe : | | Téléphone portable : | |
| Courriel : | | | |

PRESENTATION DU PROJET

Les objectifs et modalités du projet

| | |
|---|--|
| Résumé succinct du projet | |
| Objectifs poursuivis (Mesurables) | |
| Résultats attendus à la fin de l'intervention | |
| Territoires d'intervention | |
| Champs d'intervention (voir point b. page 2) | |

| | |
|--|--|
| Modalités d'intervention | |
| Place du jeune dans le projet | |
| Articulation avec la MLHG | |
| Outils d'observation et d'évaluation mis en place | |

Capacités techniques et moyens mobilisés

| | |
|--|---------------------|
| Références récentes du partenaire dans ce type d'action | |
| Professionnels mobilisés : Nom Prénom | Fonction : |
| Qualification : | Expérience : |
| Autres moyens mobilisés pour l'action | |
| Partenariat mobilisé le cas échéant pour l'action | |

Responsabilité sociale

| | |
|---|--|
| Actions RSE mis en place par le partenaire | |
|---|--|

ANNEXE

| Thématique | domaine | lieux d'intervention possible | nombre de sessions souhaitées |
|-------------------------------------|--|---|-------------------------------|
| Développer ses compétences | Formation PSC1 | 1 action souhaitée pour 10 jeunes sur le territoire couvert par la MLHG | A déterminer |
| Développer ses compétences | Formation numérique | Délocalisation sur les antennes | A déterminer |
| Construire son projet professionnel | Accompagner à la définition d'un projet professionnel secteur porteur | Délocalisation sur les antennes | A déterminer |
| Se mobiliser | Dynamiser son parcours pour aller vers l'emploi, favoriser l'accès à une activité sportive ou culturelle ou en pleine nature | Délocalisation sur les antennes | A déterminer |
| Lever les freins périphériques | Mobilité | Délocalisation sur les antennes | A déterminer |